

### **Le 20 octobre 2017 :**

Le Comité directeur proclame la date de l'Assemblée Générale prévue pour les élections du Comité Départemental de Tourisme Equestre (CDTE 95).

### **Le 25 octobre 2017 : Ouverture de la campagne électorale**

Le CDTE 95 communique aux Membres de l'Assemblée Générale les informations suivantes :

- La date des élections,
- La date limite de dépôt des listes de candidatures au Comité directeur,
- Les conditions de candidature,
- Les modalités électorales.

### **Le 09 novembre 2017 :**

Les candidatures individuelles au Comité Directeur doivent être déposées au siège du CDTE 95,

### **Le 10 novembre 2017 :**

Le Président du comité départemental, sur avis de la Commission de Surveillance des opérations de vote, valide et arrête les listes des candidats au Comité Directeur.

### **Le 21 novembre 2017 :**

Le CDTE 95, sur avis de la Commission de surveillance des opérations de vote, adresse aux Membres de l'Assemblée Générale la convocation, le lieu de l'Assemblée Générale électorale, les listes des candidats au Comité Directeur et les documents de vote.

### **Le 12 décembre 2017 : La campagne électorale est close**

### **Le 18 décembre 2017 :**

#### **Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017 et électorale.**

Vote des Membres de l'Assemblée Générale sur place ou accusé des votes par correspondance.

### **Le 15 janvier 2018 :**

Si non quorum le 18 décembre 2017, Assemblée Générale Ordinaire et électorale 2017, sans condition de quorum.